



hallenge Peter Dale

oupe d'Europe des clubs

Challenge Européen « Peter Dale » & Masters Challenge

Règlement Général 2015

« Les organisateurs de ce challenge souhaitent que l'esprit sportif et le fair play règnent sur ces compétitions ; ils font confiance aux responsables des équipes pour encourager leurs joueurs à jouer dans le respect des règles d'organisation ainsi que dans l'esprit des Mounted Games tel que voulu par Norman Patrick »

Comité Challenge Européen Peter Dale :

Président d'Honneur : Peter DALE

Président : Michel LEVY, ☎ 0033611711770, 📧 michel.levy13@free.fr

Secrétaire : Bernard DE CHIVRÉ, ☎ 0033678190897, 📧 comite.peter.dale@orange.fr

Trésorière : Christine NORMAND ☎ 0041792877507, 📧 christine.normand@bluewin.ch

Responsable technique : Philippe GARGALLO, ☎ 0033610219426, 📧 philippe.gargallo@wanadoo.fr

Administrateurs : Sophie GOUIN, Andrea PIAZZA, Luigi TUSINO, Marie FOLLET, Sabrina TRINELLI.

Site internet : www.challengepeterdale.eu (e-mail : contact@challengepeterdale.eu)

Règlement particulier :

- Le Challenge Peter Dale et le Masters Challenge ont une vocation européenne et comportent 3 catégories : Open, Juniors et moins de 14 ans.
Le Challenge Peter Dale Open et le Master Challenge font l'objet d'une même compétition, mais de 2 classements, les équipes clubs faisant l'objet d'un classement particulier Challenge Peter Dale, au sein du classement général Masters Challenge.
Les catégories Juniors et moins de 14 ans sont des compétitions club et sont la continuation du Challenge Peter Dale.
A ce jour, ils sont organisés en deux zones géographiques : Sud (France Sud-Est, Italie, Espagne,

Suisse) ; Nord (Ouest de la France, Iles Britanniques, France Nord, Belgique,...) Dans chaque zone un référent est garant du respect du règlement particulier et de la validité des résultats ; il est pour cela en communication avec le secrétariat du comité.

- Toute équipe peut être inscrite pour les compétitions de son choix quelle que soit la zone ; le nombre de participations est laissé au libre choix du club, de l'association ou de la Masters Open.
- Toute équipe inscrite à une compétition accréditée par le comité Challenge Européen Peter Dale peut participer au Challenge ou au Masters Challenge. Un mois au plus tard avant la 1^{ère} compétition choisie, elle devra fournir à son organisateur une liste de 8 (pour les équipes Masters Challenge) ou 10 cavaliers (pour les équipes Club) susceptibles de participer au Challenge. Cette liste sera immédiatement retransmise au secrétariat du comité pour vérification et ne pourra être modifiée pour les compétitions suivantes. Ces listes figureront sur le site internet du challenge. **Toute modification entraînera une pénalité de 20% par cavalier des points obtenus sur la compétition concernée.**
- Un cavalier peut être inscrit dans 2 catégories mais ne peut faire partie que d'une seule équipe au cours d'une même compétition du challenge (même règle pour les équipes invitées). A chaque compétition le choix de la catégorie est laissé au club participant. Il ne pourra cependant pas jouer dans 2 entités différentes (Club ou Masters Challenge).
- Chaque club peut inscrire dans le challenge deux équipes par catégorie d'âge. La liste de chaque équipe est bloquée et aucun cavalier ne peut passer d'une liste à une autre.
- Un cavalier ne pourra pas passer en cours d'année d'une équipe Club à une équipe Masters Challenge et inversement. Si tel était le cas, l'équipe concernée serait exclue des classements et ne pourrait pas participer à la finale.
- Une équipe est formée de cavaliers ayant une licence, pour les pays ayant des fédérations délivrant des licences, ou adhésion dans l'association ou club qui s'engage. Cette affiliation est contrôlée dans chaque zone par le référent du comité Challenge Européen Peter Dale lors de l'inscription. Les joueurs devront être capables d'en fournir la preuve à tout moment, sur simple demande. **Ils ne devront en aucun cas être suspendus par leur fédération aux dates concernées.**
- Dans la liste des 10 cavaliers et pour la durée du challenge, **une association ou club ne pourra inscrire qu'au maximum 2 joueurs d'autres clubs ou associations** dans la mesure où ceux-ci donnent leur accord **et après accord du référent du pays. Cette liste peut aussi être constituée par la réunion de 2 clubs à la condition que 3 cavaliers au moins du club engageur participent à la compétition.**
- **En catégorie Open seulement**, une équipe peut être constituée par cooptation de cavaliers sur une liste de 8 déposée un mois avant le début de la 1^{ère} participation ; cette liste devra être respectée pour l'ensemble des compétitions. Cette équipe, dite Masters Challenge, relèvera alors du classement des Masters Challenge.
- **Chaque cavalier devra posséder une assurance le couvrant en responsabilité civile et pour tout accident personnel au cours de la compétition.**
- **Au cours de la manche l'organisateur pourra faire effectuer des contrôles d'imprégnation alcoolique et/ou d'usage de stupéfiants par les autorités compétentes. S'ils se révèlent positifs, ils entraîneront l'exclusion du cavalier concerné sur cette manche.**
- **Un poney ne pourra participer que dans une seule équipe au cours d'une même compétition.**
- Les catégories :
 - Open : Tous les cavaliers montant des poneys dont la taille est conforme au règlement IMGA
 - Juniors : composée de cavaliers nés en 1998 et après
 - Moins de 14 ans : cavaliers nés en 2001 et après

- Un trophée du « meilleur club du Challenge » récompensera le club ayant présenté des équipes dans au moins deux catégories et ayant obtenu les meilleurs résultats au classement général final. Ce classement sera finalisé par l'addition des places obtenues dans les deux meilleures catégories. En cas d'égalité, le meilleur classement Open sera pris en compte. S'il n'y a pas d'équipe Open concernée, le classement Junior départagera les équipes à égalité.

L'organisation des compétitions en elles – mêmes :

Le règlement IMGA 2015 est le **seul** règlement de référence. (Équipe, poneys, joueurs, équipements, terrain, règles de jeux générales, règles propres à chaque jeu en équipe)

Le Comité Challenge Européen Peter Dale veillera au bon fonctionnement des compétitions et au respect de l'esprit des Mounted Games tel que voulu par Norman Patrick.

Pour chaque compétition, les 5 joueurs et un 6^{ème} qualifié « joueur de réserve » (complétant l'équipe si 2 des joueurs inscrits sont blessés et ne peuvent reprendre la compétition, blessures attestées par le médecin officiel de la manche) devront être choisis sur la liste des 8 ou 10 compétiteurs dont les noms seront repris sur le **document d'inscription remis à l'organisateur au plus tard 1 mois avant le début de la compétition**. Le nom des joueurs et poneys devra être connu de l'organisateur avant la compétition, au plus tard lors du briefing, et ne pourra en aucun cas être modifié et cela pour chacune des compétitions.

Au briefing précédant chaque compétition, chaque équipe déposera une liste de 5 poneys titulaires et 1 poney remplaçant qui pourra être engagé en cas de blessure reconnue par un vétérinaire.

Nous comptons sur le respect des règles d'inscription et encourageons les responsables de chaque équipe à les faire respecter par leurs joueurs. Le constat de la substitution d'un cavalier ou d'un poney par un autre entraînera l'élimination de l'équipe pour le Challenge ou le Masters.

- Des tickets pour 6 bottes de 15 kg de foin (ou équivalent) par équipe participant au Challenge Peter Dale ou Masters Challenge, seront offerts.
- Les juges de ligne et placeurs de matériel : Chaque équipe participante fournira 1 juge de ligne et 2 placeurs de matériel au minimum qui devront signer un registre de présence en début de session ; l'équipe défaillante sera pénalisée de 3 points par jeu jusqu'à l'arrivée de la personne manquante.
- Les points permettant d'établir le classement de la compétition : Le nombre de points par jeu est déterminé par le nombre d'équipes en présence, selon les règles de l'IMGA ; la règle d'élimination est celle de l'IMGA. S'il n'y a qu'une seule poule, le classement est établi sur le cumul des points sur les 4 sessions
- Points attribués aux finales de chaque manche : A l'issue de chaque manche, un nombre de 20 points maximum est attribué au vainqueur, quel que soit le nombre d'équipes dans la catégorie ; le 2^{ème} obtient 18 points, le 3^{ème} 16 points, le 4^{ème} 14 points, le 5^{ème} 13 points et ainsi de suite. Chaque équipe participante marquera 1 point au minimum. En catégorie Open, les équipes de la Coupe des Clubs auront un classement spécifique, en plus du classement Masters Challenge.

A l'issue de chaque compétition et dans un délai de 3 jours, l'organisateur devra transmettre au secrétariat du Comité Challenge Européen Peter Dale l'ensemble des points obtenus par les équipes inscrites ainsi que leur classement après vérification par le référent de la zone.
Les résultats de toutes les compétitions se trouveront sur le site internet.

- E. Participation à la Grande Finale : Seront qualifiées pour y participer un même nombre d'équipes qui, dans chaque zone, auront obtenu le plus de points. Chaque équipe est classée dans sa zone d'appartenance, quels que soient les lieux de compétition où elle a obtenu ses points ; sont retenus pour chaque équipe les 3 meilleurs résultats obtenus. S'il y a des ex-aequo, il sera tenu compte des meilleures places obtenues. Seules les équipes comptant 2 participations minimum feront partie du classement pour la Grande Finale pour la catégorie Open ; 3 participations minimum pour les Junior et Moins de 14 ans.

Pour la catégorie Open au minimum un tiers des équipes participantes seront des équipes de club, partagées de façon égale sur les deux zones. Si le chiffre est impair, le club ayant le plus de points sera qualifié.

Pour la Grande Finale les comptes repartent à zéro.

Exemple :

Si lors de la finale, en Open, il y a 18 équipes (3 poules de 6), 9 seront de chaque zone dont 3 équipes de club minimum.

S'il y a 3 poules de 5 équipes, 5 équipes de club seront qualifiées quel que soit leur classement masters, mais dans l'ordre bien sûr du classement. Deux équipes de chaque zone seront qualifiées, la cinquième place étant attribuée au club ayant le plus grand nombre de points.

Pour la zone Nord, seront pris en compte les classements des équipes ayant participé aux compétitions labellisées « compétitions internationales » par la Fédération française d'Equitation ainsi que les compétitions organisées par le Pony Club du Buisseret en Belgique, Dell'Alba et La Scuderia en Italie.

Ces équipes devront avoir respecté le règlement particulier des compétitions Master Challenge et Peter Dale, qu'il s'agisse d'équipe de club ou Master-Team.

Il en est de même pour les cavaliers, ceux-ci ne pouvant avoir participé à des compétitions dans 2 équipes souhaitant s'inscrire à la grande finale.

Le comité d'organisation se réserve le droit d'attribuer des « wild-cards » en fonction des inscriptions à cette grande finale.

- F. Les jeux : En Open et Juniors, les 3 premières sessions comprendront 10 jeux et la finale A aura 12 jeux. Pour les moins de 14 ans, les 4 sessions auront 8 jeux. S'il y a 2 poules pour les moins de 14 ans, la finale A comprendra 10 jeux. Cependant pour des circonstances particulières, l'organisateur pourra réduire ce nombre.
- G. Les équipes qui le souhaitent pourront se mettre en rapport avec les clubs organisateurs pour louer des poneys si nécessaire et connaître les facilités d'accès notamment aéroportuaires.

Remise des prix :

Un flot ou équivalent sera remis à chaque compétiteur.

Un prix commémoratif de la compétition (coupe ou trophée) sera offert à l'équipe gagnante de la finale de la manche pour chaque catégorie.

En Open, seront récompensées les équipes gagnantes de la Coupe des Masters et du classement spécifique Coupe des Clubs.

Grande Finale

Le prix d'inscription à la finale est de € 350,--/équipe.

Les organisateurs de la finale restitueront € 100,--/équipe inscrite + € 500,-- au comité Challenge Peter Dale, qui se chargera des achats pour la remise des récompenses.

A l'issue de la Grande Finale, les «trophées» (coupes) seront remis aux équipes remportant le plus grand nombre de points de cette finale.

S'il y a une seule poule dans une catégorie, seront pris en compte les points des 4 sessions, avec un coefficient 1.5 pour la 4^{ème} session, pour déterminer le classement final.

Des récompenses seront offertes à toutes les équipes participant à la Grande Finale (6 lots par équipe).

En Open des trophées distincts seront remis aux équipes gagnantes de la Coupe des Clubs et des Masters. Une équipe de club peut remporter les 2 trophées.

Note importante:

Le comité vous prie de bien vouloir relire avec attention les premières phrases de cette invitation et les conditions de participation des cavaliers et poneys.

Il vous fait savoir également que des mesures disciplinaires (pouvant aller jusqu'à l'exclusion de la compétition) seront prises envers les équipes ne respectant pas la philosophie du challenge telle que voulue par les organisateurs

En cas d'exclusion lors d'une compétition du challenge, aucun remboursement ne sera effectué.

Pour toute remarque écrivez à:

contact@challengepeterdale.eu

CALENDRIER DES COMPETITIONS 2015

ZONE SUD

28 et 29 mars : LA SCUDERIA – CAVAGLIA (Turin – Italie)

4, 5 et 6 avril : CE LE DEVEN - ISTRES (Provence – France)

9 et 10 mai : PASSION PONY GAMES – CLUNY (Bourgogne – France)

13 et 14 juin : PC DELL ALBA – NONE (Turin – Italie)

ZONE NORD

Toutes compétitions labellisées « compétitions internationales » par la Fédération française d'Equitation ainsi que la compétition organisée par le Pony Club du Buisseret en Belgique

**FINALE : 3 et 4 octobre : Mounted Games Association Switzerland
DIVONNE LES BAINS (Rhône-Alpes – France)**